RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A-LED mobilité

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 euros
Siège social : 19 rue Andre Cavard 03800 Gannat
SIREN : 103 005 088 R.C.S. Cusset

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Du 15 Juillet 2026

Le jeudi 15 juillet 2026 à 10h00, les associés de la société **A-LED mobilité** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- Monsieur Pierre THEVENOT, titulaire de 2800 actions ;
- Madame Arlène THEVENOT, titulaire de 80 actions ;
- Monsieur Grégory SANVOISIN, nouvel associé, titulaire de 1120 actions suite aux actes de cession d'actions régularisés ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre THEVENOT en sa qualité de Président. Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social, que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur la table et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les actes de cession d'actions signés ce jour.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Modification de l'objet social de la société et modification corrélative des statuts.
2. Constat de la nouvelle répartition du capital social suite aux cessions d'actions et modification corrélative des statuts.
3. Changement de gouvernance : Prise d'acte de la démission de la Directrice Générale et nomination du nouveau Directeur Général.

PREMIÈRE RÉSOLUTION : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société en supprimant uniquement de la rédaction actuelle les mentions *"location bail"* et *"avec ou sans option d'achat"*. Tout le reste de l'objet social actuel demeure inchangée.
En conséquence, l'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« Article 2 - Objet social :

- *La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en neuf et occasion auprès de professionnels et de particuliers, la conception et la distribution de tous types de véhicules de mobilité douce et d'engins de déplacement personnel motorisés ou non, notamment vélos classiques et à assistance électrique, trottinettes et gyropodes, ainsi que de petits véhicules utilitaires légers et électriques ;*

TPE AT GS

- *La location de courte, moyenne et longue durée, avec ou sans option d'achat, de ces mêmes véhicules et utilitaires, à destination des entreprises, collectivités et particuliers ; l'entretien, la réparation, le dépannage, le SAV, la customisation et le reconditionnement de tous véhicules liés à la mobilité douce. ;*
- *Le conseil, l'accompagnement et l'apport d'affaires en matière de transition écologique et de gestion de flotte ; l'installation et la maintenance d'infrastructures de recharge et de casiers connectés ; toutes solutions de mobilité et de location-bail. ;*
- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- *La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;*
- *Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : CONSTAT DE LA NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale prend acte des cessions d'actions intervenues ce jour :
- La cession par Madame Arlène THEVENOT de 720 actions au profit de Monsieur Grégory SANVOISIN ;
- La cession par Monsieur Pierre THEVENOT de 400 actions au profit de Monsieur Grégory SANVOISIN.

Le capital social, toujours fixé à la somme de 4 000 euros, divisé 4000 actions, libéré à hauteur de 50 %, se trouve désormais réparti de la façon suivante :
- Monsieur Pierre THEVENOT : 2800 actions (70 %)
- Monsieur Grégory SANVOISIN : 1120 actions (28 %)
- Madame Arlène THEVENOT : 80 actions (2 %)

L'article 7 des statuts relatif au capital social est modifié en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Arlène THEVENOT

[redacted]

de ses fonctions de Directrice Générale à compter de ce jour, et lui donne quitus entier pour l'exécution de son mandat. Madame Arlène THEVENOT reste associée de la structure.
L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau Directeur Général, Monsieur Grégory SANVOISIN, demeurant au 110 route de Marcenat 03110 saint Remy en Rollat. Monsieur Grégory SANVOISIN, présent, accepte ces fonctions et déclare qu'il ne tombe sous le coup d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.
Monsieur Pierre THEVENOT conserve ses fonctions de Président unique de la société.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et l'ensemble des associés.

Pierre THEVENOT
Président & Associé

[redacted]

PRESIDENT
ET ASSOCIE

Arlène THEVENOT
Associée

[redacted]

Grégory SANVOISIN
Directeur Général & Associé
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur Général

TPE AT GS